



L'HISTOIRE DU CONGO BELGE VUE PAR LES COLONIAUX

LE CONGO BELGE

A - Comment l'Etat Indépendant du Congo devint une colonie belge

L'Etat Indépendant du Congo vécut vingt-trois ans. En 1908, il devenait une possession coloniale belge.

Comment expliquer cette transformation d'un Etat en une Colonie? Elle ne se fit pas à l'improviste; elle ne fut pas non plus, comme on pourrait le croire, uniquement le résultat des campagnes menées contre le régime léopoldien. En fait, l'annexion du Congo par la Belgique représente l'aboutissement d'un long travail de préparation: elle trouve son origine à la fois dans la volonté du Souverain, dans l'aide financière capitale que la Belgique avait en une période difficile apportée à l'Etat, et dans la conscience de plus en plus grande que le peuple belge prenait, au début de ce siècle, de ses responsabilités devant l'œuvre africaine.

Une succession d'événements marque les étapes qui préparèrent cette annexion.

Leur point de départ se trouve en 1889: cette année, Léopold II avait fait un testament dans lequel il déclarait «léguer et transmettre après sa mort, à la Belgique, tous ses droits souverains sur l'Etat Indépendant du Congo».

L'année suivante, la convention du 5 juillet 1890 faisait faire à la Belgique un nouveau pas en avant. Par cette convention, l'Etat Belge avait consenti à l'Etat Indépendant du Congo un prêt important de vingt-cinq millions de francs; en contrepartie de cette aide, il avait reçu une option qui lui permettait, au bout de dix ans, de s'annexer le territoire du Congo. Cette annexion possible n'allait pas sans conditions, notamment celle d'éteindre par voie de confusion la dette contractée.

Une nouvelle étape fut atteinte en 1901. En effet, à ce moment, la convention de 1890 venait à échéance et la Belgique pouvait exercer son option. Déjà une proposition d'annexion était déposée au Parlement, lorsque Léopold II, tout en confirmant son testament et en réaffirmant le droit de la Belgique, demanda de surseoir à l'annexion jusqu'au moment où le Congo serait tout à fait productif. En fait, le Souverain voulait éviter les dangers qu'aurait entraînés une annexion précipitée, mal préparée.

Déférant au désir du Roi, le Parlement chargea alors une commission, formée de députés appartenant à tous les partis, de préparer un projet de loi sur «le gouvernement des possessions coloniales de la Belgique». Ainsi s'annonçait la dernière phase de l'évolution. Les campagnes déclenchées contre le système instauré au Congo allaient contribuer à précipiter les événements, et le 3 décembre 1907 le projet de loi souhaité était déposé sur le bureau de la Chambre. Ce projet consacrait la cession à la Belgique de «la souveraineté des territoires composant l'Etat Indépendant avec tous les droits et obligations qui y sont attachés».

Après de laborieuses négociations, au cours desquelles le ministre Beernaert apporta au Roi un appui efficace, le Parlement votait le 20 août 1908, la loi réalisant l'annexion du Congo. Le 15 novembre de la même année, l'Etat Indépendant cessait d'exister pour devenir «le Congo Belge».

B - Premier essor du Congo Belge

La Belgique se trouvait désormais à la tête d'un territoire quatre-vingts fois plus grand qu'elle. Beaucoup déjà y avait été accompli; beaucoup y restait à faire.

Comment se présentait à cette époque le pays qu'elle recevait ainsi des mains de son Roi?



Les razzias et la traite des esclaves étaient réprimées. Un solide réseau de postes administratifs, une occupation militaire diligente avaient établi la paix là où les premiers explorateurs n'avaient rencontré que terreur et insécurité permanentes. Les missions religieuses, catholiques et protestantes, avaient entrepris une oeuvre évangélisatrice que renforçaient écoles et dispensaires. Commerce et industrie commençaient à s'organiser. Les services médicaux officiels avaient entrepris la lutte contre les maladies qui décimaient le pays. Partout, la situation matérielle et morale des indigènes avait été améliorée et les réformes décidées en 1906 par Léopold II entraient en vigueur.

Il s'agissait donc avant tout de continuer une oeuvre entreprise en la développant et en l'améliorant. Les fondations étaient debout; il fallait achever l'édifice.

C'est le premier ministre belge des Colonies, Jules Renkin, qui donna à cette phase nouvelle son premier essor.

Léopold II était mort en décembre 1909, un an après l'annexion; Albert 1er lui succédait. Le jeune souverain allait donner au ministre Renkin un appui complet.

Une première réforme importante fut apportée dès 1910 par un ensemble de décrets qui tendaient à supprimer les entraves au commerce libre, à remplacer l'impôt en nature par un impôt en argent et à introduire le système de l'administration indirecte dans la vie des chefferies indigènes.

En même temps, une impulsion nouvelle était donnée à la vie économique. Le commerce privé se développait, l'utilisation de la monnaie dans les milieux autochtones se généralisait, de nouvelles voies ferrées s'étendaient sur tout l'Est de la Colonie, des communications télégraphiques étaient établies et mettaient en rapport dès cette époque le Katanga et la côte atlantique.

L'agriculture elle-même changeait de visage. Aux techniques rudimentaires de la cueillette se substituaient des cultures vivrières et industrielles.

L'industrie minière de son côté affirmait son importance. Aux richesses déjà prospectées, s'ajoutait le diamant et, en 1911, avait lieu la première coulée de cuivre du Katanga.

L'avenir du pays s'annonçait prospère lorsque éclata la guerre de 1914.

C - La guerre 1914-1918

L'Acte de Berlin de 1885 imposait la neutralité dans le bassin conventionnel du Congo. Respectueux de cette obligation, le Gouvernement belge avait, au début de la première guerre mondiale, enjoint au Congo de conserver vis-à-vis des forces allemandes stationnées en Afrique une attitude strictement défensive.

Mais dès août 1914 les Allemands lançaient des incursions sur la frontière orientale du Congo et rompaient ainsi la neutralité.

Dès lors, le Gouvernement belge pouvait légitimement quitter son attitude expectante et donner ordre aux troupes congolaises de passer à leur tour à l'offensive. A l'Ouest, un détachement rejoignait, dès octobre 1914, les troupes franco-britanniques qui attaquaient le Cameroun allemand; ce détachement participa à la prise de la Sangha et il coopéra à l'encercllement des forces ennemies jusqu'à la chute de Yaounde, en janvier 1916. D'un autre côté, deux compagnies congolaises partaient au secours des Anglais, en Rhodésie, où les Allemands avaient attaqué Abercoru; cette intervention belge repoussa les Allemands hors du territoire britannique.

Ces deux premières campagnes belges se soldaient ainsi par des victoires. Une offensive de grande envergure allait leur succéder.

En effet, tandis que se déroulaient les expéditions du Cameroun et de Rhodésie, les autres forces belges cantonnées dans l'est du Congo préparaient, de concert avec les Anglais, une attaque puissante contre l'Afrique orientale allemande.

Cette offensive débute en août 1916. Les troupes congolaises, commandées par le général Tombeur, sont réparties en deux brigades: l'une, la brigade Nord, sous les ordres du colonel Molitor, devait marcher sur le lac Victoria, et l'autre, la brigade Sud, sous la direction du colonel Olsen, avait comme objectif le chemin de fer reliant le Tanganika à l'océan Indien. Le lac Victoria fut atteint après de rudes combats tandis que la brigade Sud s'emparait de Kigoma; les deux brigades unissant leurs efforts, convergèrent vers Tabora où était concentré le centre de résistance allemand. Le 19



septembre 1916, celui-ci tombait; peu après, le Gouvernement belge remettait Tabora aux mains des autorités britanniques. Objectif atteint, le gros des troupes regagna ses bases au Congo.

Mais quelques mois plus tard, en août 1917, les forces allemandes, commandées par le général von Lettov-Vorbeck, faisaient un vigoureux retour offensif à tel point que le gouvernement britannique se voyait contraint de solliciter à nouveau l'aide des Belges. Les troupes du Congo, qui avaient été démobilisées à la fin de la campagne de 1916 étaient rapidement reconstituées et, sous le commandement du général Huyghe, elles reprenaient le combat. Combat qui s'avéra encore une fois victorieux; bientôt Huyghe s'emparait de Mahenge, et l'ennemi en fuite était refoulé jusqu'au Mozambique. L'armistice du 11 novembre 1918 vint mettre fin aux dernières escarmouches.

Consécration du rôle important que la Belgique avait joué dans la guerre africaine, la Conférence de la Paix, réunie en 1919, lui confia un mandat sur les anciens territoires allemands du Ruanda-Urundi.

D - Le Congo entre deux guerres

La guerre avait rompu la portée de l'Acte de Berlin. Il fut remplacé en septembre 1919 par la Convention de Saint-Germain-en-Laye. Celle-ci réservait le système de la liberté commerciale dans le bassin du Congo uniquement aux Etats signataires et aux membres de la Société des Nations qui adhéraient à la Convention; de plus, elle autorisait la Belgique à fixer désormais librement les droits d'entrée au Congo des navires et des marchandises.

A partir de ce moment, le Congo connut un remarquable développement économique; l'assouplissement du régime draconien imposé par l'Acte de Berlin fut incontestablement l'une des raisons de cette prospérité accrue qu'accompagna un vaste essor de l'organisation administrative, de la vie sociale et de la recherche scientifique.

Economiquement, le Congo sortait de la guerre 1914-1918 ouvert à une exploitation plus large et plus fructueuse. Déjà à cette époque, on y dénombrait près de deux mille firmes commerciales. Cette progression alla s'amplifiant jusqu'au moment de la grande crise mondiale de 1930-1935. Les conséquences de celle-ci furent très graves pour le Congo car sa prospérité dépendait essentiellement de l'exportation des matières premières. Il fallut attendre longtemps, en fait jusqu'aux événements de 1940, pour voir se dessiner une reprise complète des affaires. Cependant, même en plein marasme économique, on continua sans désespérer de donner au pays son armature.

Dès 1920, le deuxième ministre des Colonies, Louis Franck, avait entrepris un large programme de travaux publics: équipement des ports, développement des communications, encouragements à la navigation aérienne. En même temps, il favorisait l'agriculture, notamment l'exploitation du coton qui allait apporter des ressources à des régions entières. Il doublait cette action économique d'une politique indigène solide, qui aboutit à la stabilisation des communautés coutumières et à l'amélioration de la vie des travailleurs.

Le Congo vécut alors une période de haute conjoncture qui ne prit fin que vers 1930. Pendant cette période, on vit entreprendre la mise en valeur du Kivu, se constituer les grands élevages du Katanga, appelés à prendre une place importante dans l'économie congolaise, à côté du coton, les plantations de café et l'exploitation de produits palmistes. Le chemin de fer du Cap qui, en 1910, arrivait déjà à la frontière katangaise, fut prolongé à travers le territoire congolais jusqu'à Port-Francqui, sur le Kasai. Ainsi fut réalisée la liaison sur terre nationale entre les provinces minières et l'Atlantique; peu après, un autre chemin de fer, parti de Lobito, et traversant l'Angola portugais, atteignait lui aussi le Congo et se reliait à cette ligne du Katanga. Enfin, en 1925, pour la première fois, la Belgique était reliée au Congo par la voie des airs.

En même temps, se créaient d'importantes institutions scientifiques et humanitaires qui venaient renforcer l'action entreprise en Afrique.

Tel était le Congo à la veille de la crise mondiale. Un pays modernisé, exportant par un réseau de communications sans cesse développées les produits de ses plantations et les riches matières premières de ses mines. Dans ce pays, régnait la paix et s'amélioraient d'année en année les conditions de vie des habitants.

La crise menaça dans leur existence même la plupart des exploitations minières et agricoles; le Gouvernement dut prendre de larges mesures d'aide financière pour atténuer le désastre. Mais, en cette période où l'on côtoyait la catastrophe, des initiatives importantes continuaient d'être mises en oeuvre. En effet, c'est à cette époque, que sont organisées sur des bases solides les communautés indigènes traditionnelles et les centres extra-coutumiers. C'est à cette époque qu'une aide médicale accrue est apportée aux populations indigènes: on voit se créer notamment le Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux autochtones. C'est à cette époque aussi que le futur roi Léopold III, qui venait de rentrer d'un voyage au Congo, prononce en 1933, un discours fondamental: orientation de l'agriculture congolaise vers le paysannat indigène et préparation, dans un avenir plus ou moins éloigné, de l'accès des autochtones



à la propriété immobilière individuelle, tels en étaient les thèmes. C'est à cette époque encore que se créent d'importants organismes de recherche scientifique: l'Institut des Parcs nationaux qui établit de vastes réserves de flore et de faune protégées et l'Institut national pour l'Etude agronomique du Congo Belge qui a pour objet le développement scientifique de l'agriculture.

Une fois la crise surmontée, le Congo reprit lentement jusqu'à la guerre sa prospérité: la production minière et agricole augmentait à nouveau, les communications se consolidaient, et, dans les échanges commerciaux, la Belgique prenait une part de plus en plus importante.

En fait, au moment où la guerre s'annonçait, le bilan du pays se soldait par un actif appréciable. Le Congo avait victorieusement traversé la crise et sa position économique allait s'affermir. Le pays entier était sillonné de réseaux fluviaux, ferrés, routiers, se joignant, se prolongeant l'un l'autre de frontière à frontière. Les liaisons aériennes s'établissaient. Ecoles, hôpitaux, dispensaires se multipliaient tandis que les premières villes prenaient forme. Enfin un souple ensemble de lois assurait à la fois la protection des communautés indigènes restées fidèles à leur organisation coutumière, celle des travailleurs engagés dans les modes d'existence nouveaux et celle des premiers groupements où s'ébauchait une vie urbaine; c'était là une politique nuancée et opportune, appuyée à la fois sur la tradition et sur l'évolution réelle, qui s'est avérée heureuse: elle a assuré une ère de paix et de tranquillité qui n'a jamais été sérieusement troublée.

Cette situation favorable permit au Congo d'être prêt pour l'effort exceptionnel qui allait lui être demandé au cours de la deuxième guerre mondiale.

E - La guerre 1940-1945

La participation du Congo à la guerre de 1914 avait été avant tout militaire. Dans la guerre de 1940, son action fut totale: il apporta à la fois les richesses de ses mines, de ses plantations, de ses forêts, le travail acharné de ses populations blanche et noire, ses soldats, ses armes.

Le 10 mai 1940, l'invasion de la Belgique par les Allemands avait coupé brusquement toutes les relations entre le Congo et la Métropole. Cependant, à ce moment, les frontières congolaises n'étaient point directement menacées; l'ennemi le plus proche était les troupes italiennes d'Afrique orientale. Mais, conscient de la gravité de l'heure, le Gouverneur général Ryckmans, dès le 18 mai, plaçait délibérément le Congo aux côtés des Alliés qui continuaient le combat.

Mobilisation militaire et mobilisation civile allaient pendant ces années transformer le visage du pays.

Après une période de concentration, les troupes congolaises franchissent les frontières en février 1941 et passent à l'attaque: leur objectif, ce sont les centres italiens d'Abyssinie. Coopérant avec le commandement britannique, un premier bataillon, après avoir parcouru 1.700 kilomètres à travers les plaines brûlantes du Soudan, remporte bientôt les victoires d'Asosa et de Gambela; d'autres éléments le suivent et montent en ligne.

A ce moment, bousculés à l'Est par les Anglais, les Italiens refluent vers les positions tenues par les Belges dans la région de Saïo: c'est là qu'ils vont trouver la défaite. En effet, sous le commandement du général Gilliaert et du colonel Dronkers-Martens, les troupes congolaises investissent Saïo et passent à l'attaque; le 3 juillet, Saïo tombe: une armée italienne de 9 généraux, près de 400 officiers, plus de 2.500 sous-officiers et soldats et plus de 3.500 auxiliaires se rend aux Belges. Cette victoire écrasante devait entraîner la reddition de toutes les troupes italiennes stationnées au sud du Nil bleu.

Quelques mois plus tard, de nouveaux effectifs belges s'embarquaient à Matadi: un corps expéditionnaire au complet allait occuper, en Nigérie britannique, des positions d'attente devant la frontière du Dahomey vichyste. Il devait en principe s'insérer dans une vaste manœuvre d'encercllement des colonies françaises non encore passées dans le camp allié. Toutefois, l'accélération des événements, le débarquement en Afrique du Nord, le ralliement de Dakar qui entraîna celui des territoires voisins, rendirent vite inutile son intervention. Aussi, au début de 1943, les troupes congolaises quittent la Nigérie: partie par mer, partie par terre, elles gagnent le Moyen-Orient. Six mille soldats font le tour de l'Afrique en bateaux tandis qu'un convoi de plus de mille véhicules, dans un raid spectaculaire qui fut un véritable exploit sportif, traverse les déserts soudanais, arrive à Khartoum et de là atteint le Caire.

Les effectifs de deux brigades restèrent dès lors stationnés au Moyen-Orient pendant près de deux ans: en Egypte, en Palestine, ils assurèrent la relève de troupes prêtes au combat et ils occupèrent des missions importantes de garde et de surveillance. Des plans secrets prévoyaient leur utilisation éventuelle dans une campagne balkanique mais, là aussi, les événements se précipitant, l'offensive d'Italie et le débarquement de Normandie créèrent des perspectives nouvelles; mission remplie, les troupes congolaises furent rapatriées sans avoir connu les champs de bataille d'Europe.

Pourtant, c'est jusqu'en Extrême-Orient que l'on vit apparaître pendant la guerre les soldats congolais; en effet, sous le commandement du colonel-médecin Thomas, un hôpital de campagne venu du Congo apporta aux Alliés son concours permanent sur les fronts d'Afrique orientale, au débarquement de Madagascar, et enfin, en pleine guerre japonaise, dans la jungle de Birmanie, où il se couvrit d'héroïsme.

Tandis que par vagues successives, les forces militaires du Congo quittaient ainsi les frontières pour couvrir leurs objectifs, un travail intense s'opérait à l'intérieur du pays. Toutes ses capacités productrices étaient tendues vers l'effort de guerre. L'or, l'étain, le cobalt, le tungstène, le copal, l'huile de palme, le caoutchouc étaient mis à la disposition des Alliés. Dans tous les secteurs de la vie économique, on marchait vers un seul but: jeter dans la bataille toutes les richesses, alimenter sans relâche les fabriques qui au delà des mers fournissaient matériel, vivres et munitions aux combattants, et sans arrêt colmater les brèches causées par la perte des pays d'Extrême-Orient tombés aux mains des Japonais et d'où venaient jadis l'huile et le caoutchouc.

Mais, en même temps, corollaires de la situation, des phénomènes nouveaux se produisaient à l'intérieur du Congo. La rupture économique avec la Belgique avait changé le courant des affaires: d'une part, les importations s'alimentaient à de nouvelles sources, surtout en Amérique, qui prenait pied sur le marché congolais et découvrait le potentiel de l'Afrique; d'autre part, l'armature industrielle elle-même du Congo changeait d'aspect: jusqu'alors, le Congo avait été avant tout un fournisseur de matières premières et un acheteur de produits fabriqués; désormais, il commençait à s'équiper en industries de transformation et à répondre lui-même aux besoins de son marché intérieur. Une prise de conscience de sa valeur et de sa puissance mondiale naissait et s'affermissait.

Parallèlement, sur le plan social, un autre phénomène de prise de conscience se produisait. Le travailleur, blanc ou noir, commençait à affirmer ses droits; des syndicats se formaient. Le tout n'alla pas sans heurts ni sans remous. Ainsi en est-il dans tous les pays du monde lorsque se forment les classes sociales. Dans un pays qui jusque-là avait vécu conformément à la stricte condition coloniale, on assista alors à l'éveil d'un esprit démocratique.

Fait encore plus important, c'est alors aussi que, principalement dans les centres urbains, on constata à la fois un éclatement de l'emprise clanique et la naissance d'un individualisme chez le Congolais, le tout allant de pair avec la formation d'une jeune élite autochtone fraîche sortie des écoles. L'effort qui lui avait été demandé à grands renforts de propagande avait fait comprendre au Congolais qu'il était beaucoup plus qu'une cellule englobée dans le collectivisme clanique, qu'il était avant tout un individu dont les actes pouvaient avoir leur répercussion jusqu'aux limites du monde, un individu dont le «monde libre» avait eu besoin pour gagner sa guerre. Ce sentiment, encore confus et mal dégagé dans les campagnes, s'affirmait de plus en plus dans les villes, là où la jeunesse, venue de régions différentes, commençait à confronter ses expériences et ses vues.

Il y avait ainsi, au moment où la guerre se terminait, une énorme évolution en gestation: elle préparait le Congo d'après-guerre, un Congo au visage nouveau, sûr de soi, solide en ses biens matériels, avide de jouer sa partie dans un univers qui lui aussi avait en quelques années profondément changé. Parti de l'autoritarisme, arrivé aux années où peut s'atténuer le paternalisme, trop jeune - et trop hétérogène aussi en sa composition - pour se lancer délibérément et totalement dans la vie démocratique, il se présentait comme un pays adolescent, prêt à amorcer la préparation de son âge adulte. La guerre mondiale avait ouvert pour lui une ère nouvelle dans tous les domaines.

F - L'essor et les problèmes du Congo d'après-guerre

A la cessation des hostilités, le Congo s'est engagé dans une période de haute conjoncture: celle-ci a été marquée par une augmentation croissante des exportations, une situation financière très saine et une progression marquée des investissements publics et privés.

Quelques chiffres illustrent cette ascension et cette prospérité. La valeur des exportations qui était de deux milliards et quart en 1938, à la veille de la guerre, passe à dix milliards en 1948 et à vingt-sept milliards en 1956. Elle a donc plus que décuplé en moins de vingt ans. Les recettes budgétaires qui étaient de 826 millions en 1937 passent à 12 milliards au bout de la même période; bien plus, les dépenses au cours des dernières années ont toujours été en dessous des recettes et il en résulte une série de bonis accumulés: cette situation dura jusqu'au milieu de 1957, moment où la récession économique mondiale fit sentir ses effets au Congo.

Sans doute, la prospérité de l'économie congolaise est-elle toujours basée essentiellement sur l'exportation, mais sa structure est devenue plus solide: le pays est passé au stade de la mise en valeur scientifique et systématique, les

méthodes de travail se sont modernisées, des industries de transformation de plus en plus nombreuses ont été créées, le commerce intérieur s'est développé, enfin, bien des industries belges, comprenant les nécessités de l'évolution, ont créé au Congo des activités qui les prolongent en profitant des avantages locaux.

La décision, après de longues études, d'utiliser les gigantesques ressources hydro-électriques du fleuve Congo, dans la région d'Inga, annonce une nouvelle étape économique: la sortie du premier kilowatt d'Inga, prévue pour 1964, aura pour le pays une importance pour le moins égale à celle que présentèrent l'ouverture du premier chemin de fer ou la coulée du premier lingot de cuivre.

Avec cette décision d'exploiter le potentiel d'énergie qui permettra une vaste industrialisation, l'événement le plus marquant dans le domaine économique est sans conteste la conception et la réalisation d'un Plan décennal. Celui-ci, par de grands investissements, a permis l'amélioration de l'infrastructure économique. Arrivé à terme, il sera, selon les prévisions, suivi d'un nouveau plan, centré celui-ci sur le développement de la productivité et du marché intérieur, facteurs de stabilité. C'est là, on le voit, une oeuvre à longue échéance, marquée à la fois par le sens des réalités et l'amplitude des conceptions.

De pair avec cette ascension économique se constate une élévation du niveau de vie des habitants, une amélioration nette de leur situation sociale et personnelle.

Le Plan décennal a permis d'équiper à tel point le pays en formations hospitalières que la plupart des chefs-lieux de territoires disposent aujourd'hui d'un centre médico-chirurgical moderne qui complètent des dispensaires de brousse. L'enseignement, parti du niveau primaire de dégrossissement a rapidement dépassé le stade secondaire pour atteindre le niveau supérieur: c'est dans ces années d'après-guerre que se sont ouvertes les premières universités congolaises. A mesure que se développait ainsi l'enseignement, s'affirmaient de nouvelles générations prêtes à jouer un rôle de plus en plus marqué dans l'organisation moderne du pays.

Ce pays lui-même connaissait une sorte de clivage interne qui répartissait sa population, naguère encore exclusivement paysanne et fidèle aux coutumes claniques, en deux groupes, l'un rural, l'autre urbain. Pour l'un et l'autre de ces groupes, il fallait envisager des mesures propres à assurer leur bien-être en tenant compte de leurs mentalités différentes.

La grosse masse de la population congolaise est restée entièrement rurale. Afin de la stabiliser, d'éviter son glissement vers les centres ou les usines, des mesures de «Welfare» ont été prises. Un «Fonds du Bien-Etre Indigène» doté de trois milliards de ressources a été constitué: il exerce son action exclusivement dans les milieux coutumiers. En même temps, une politique de paysannat et de coopératives de production est entrée dans la voie des réalisations: elle tend à améliorer le niveau de vie des agriculteurs, à créer une ambiance favorable au maintien des communautés rurales en leur donnant des conditions d'existence plus favorables.

D'un autre côté, plus de trois millions d'indigènes - un quart de la population - ont afflué vers les centres. Cette foule de «déracinés» s'est engagée dans une voie absolument différente, de plus en plus occidentalisation: ici aussi, des mesures appropriées ont été étudiées. Des maisons neuves ont été construites par milliers, des oeuvres sociales ont été créées, la sécurité du travailleur a été organisée et un système de pensions introduit et généralisé.

Mais les problèmes du Congo actuel ne se limitent pas à ce phénomène: l'urbanisation d'une partie des masses rurales. Le Congo d'aujourd'hui, suite au phénomène de prise de conscience né de la guerre, se pose les premières questions de la vie démocratique. A ces premières questions, les premières réponses ont déjà été données: des mesures de décentralisation et de déconcentration sont venues assouplir le fonctionnement de la machine administrative, le droit d'association des travailleurs et la liberté syndicale ont été reconnus, enfin un premier pas vers un régime démocratique a été accompli en donnant aux villes congolaises et aux circonscriptions indigènes un statut rappelant les institutions communales belges.

Le Congo, ainsi, cesse progressivement d'être une Colonie pour devenir un Pays.

Quelle sera sa forme de demain? Il est prématuré de le prévoir car trop de forces vives sont encore embryonnaires, trop de facteurs essentiels ne sont encore qu'ébauchés, et trop d'impondérables peuvent encore intervenir. Mais toute la politique gouvernementale incline le pays dans le sens d'une «communauté belgo-congolaise» exempte de discrimination raciale.

L'absence de discrimination raciale est un principe qui a été répété maintes fois dans les discours des ministres et des gouverneurs généraux. Il ne s'agit pas là de vaines affirmations: des mesures légales ou réglementaires l'ont consacré. Telle fut, voici nombre d'années déjà, la procédure de l'immatriculation qui fait passer sous le statut du droit écrit

européen les Congolais ayant atteint un niveau de vie suffisant; telle fut aussi l'introduction d'un caractère interracial dans l'enseignement, et cela jusqu'aux universités où se mêlent dès à présent étudiants de toutes couleurs et de toutes origines. Récemment, un décret a encore affirmé cette politique belge en punissant de peines allant jusqu'à un an de prison tout acte manifestant, non seulement de la haine raciale ou ethnique, mais même de la simple aversion.

Seule la collaboration des groupes - blanc et noir - dans une complète égalité de droits peut permettre la réalisation de la communauté belgo-congolaise souhaitée. Le déroulement de l'entreprise belge au Congo conduit à cette égalité démocratique: en effet, par l'élévation du niveau de vie, par une formation scolaire de plus en plus accentuée, par l'introduction des richesses matérielles et intellectuelles, l'œuvre réalisée a permis aux autochtones d'occuper dans la société des places de plus en plus importantes au point que déjà à certains d'entre eux peuvent prétendre à occuper des charges et des postes naguère assumés par leurs civilisateurs. Le rôle des universités dans la formation d'une «intelligentzia» locale sera à cet égard primordial. Dès maintenant se pose ainsi un problème de relève. Et aussi un problème d'intégration.

C'est à ce problème d'intégration - intégration d'individus nouveaux et de classes nouvelles venus d'horizons différents - que fait face le Congo d'aujourd'hui: la façon dont il le résoudra, au moment même où s'éveille l'Afrique, orientera la prochaine phase de son histoire.

A cette position officielle d'Inforcongo, il faut ajouter ce qui suit.

En réalité, le problème évoqué par Inforcongo parut longtemps plutôt étranger aux coloniaux. Tous les pouvoirs politiques et économiques étaient concentrés à Bruxelles, siège du pouvoir législatif et du tout puissant exécutif du Ministère des Colonies. Dans le kilomètre centré autour de ce dernier, se trouvaient groupés les conseils d'administration et les «administrations centrales» des grandes entreprises coloniales où tout se décidait. Les coloniaux de l'Administration et des Sociétés, quels que soient les titres dont on les revêtait, n'étaient que les agents d'exécution de politiques et de décisions élaborées dans la capitale belge. Le Gouverneur Général lui-même n'était considéré à Bruxelles que comme le fondé de pouvoir local de son Ministre: il n'avait d'initiative à prendre qu'en cas d'urgence, mais il y eut heureusement un Ryckmans et un Pétillon pour donner prestige, substance et autonomie à la fonction. Même le droit de vote, reconnu au plus humble des citoyens métropolitains, était refusé à tout Belge résidant au Congo, et lorsqu'on le conféra aux Congolais au niveau communal, les coloniaux en furent exclus. On craignait à Bruxelles l'émergence en Afrique d'un pouvoir blanc autonome, qui aurait pris conscience d'intérêts et de valeurs propres, et qui se serait ainsi progressivement éloigné de la métropole. On voulait aussi écarter toute possibilité d'affrontements politiques entre les communautés blanche et noire.

La plupart des Belges du Congo n'y avaient aucun établissement permanent. Ils venaient y accomplir des carrières courtes - une vingtaine d'années - avant de retourner en Belgique pour y occuper un autre emploi - souvent dans leur administration ministérielle ou privée d'origine ou un corps professionnel apparenté - ou prendre leur retraite. Ils ne détenaient en général aucun bien durable dans la Colonie: le logement et le mobilier leur étaient fournis par leur employeur. Les quelques milliers de "colons", détenteurs d'entreprises commerciales et agricoles leur appartenant en propre ne représentaient guère plus de 10 % de la population belge du Congo.

Eloignés des affiliations politiques - tenant même la politique en mépris - et désintéressés financièrement, les coloniaux se voulaient les bons gestionnaires d'un patrimoine d'autrui à propos duquel il ne leur incombait pas de former des projets à long terme. Ils souhaitaient vaguement que se constitue une communauté belgo-congolaise égalitaire mais ils la situaient dans un avenir imprécis et lointain. Plus tard, lorsque les tendances à l'indépendance se feront jour parmi les évolués ils rêveront de deux Etats amis, réunis sous la couronne du Roi Baudouin, objet d'une immense popularité tant au Congo qu'en Belgique.

Ne suscitèrent ainsi guère de remous - rien de plus que de l'inquiétude - les signes prémonitoires d'un destin congolais séparé: l'insuccès de la "carte de mérite civique" et de l' "immatriculation" qui auraient permis aux Congolais "évolués" d'accéder à l'égalité avec les Belges fut le plus important: ils refusaient d'être des "ersatz" de Blancs. L'écho que reçut parmi les colonisés, en 1955, un "Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge" du Professeur Jef Van Bilsen, de l'Université Coloniale d'Anvers, fut le suivant. Lui succédèrent rapidement, en 1955 et 1956, un "Manifeste de Conscience africaine", émanant d'une association culturelle bangala/baluba gravitant autour de l'abbé Malula, futur archevêque de Kinshasa, une "Déclaration de l'épiscopat du Congo" par laquelle le clergé se distançait de l'administration coloniale, avec laquelle il avait toujours étroitement collaboré, et le "Manifeste de l'Abako" élaboré dans un cénacle bakongo. Il se dégagait de toutes ces prises de position une unanimité pour réclamer la fin du régime colonial dans le cadre d'une "émancipation" qui n'aurait pas exclu le maintien d'un lien avec la Belgique, à condition qu'il soit accepté librement par les Congolais.

Bruxelles se confina dans un premier temps dans l'attentisme, laissant le gouvernement général reprendre l'initiative en 1957 par l'interdiction de deux organes de presse congolais, dont la parution menaçait le projet de communauté belgo-

congolaise cher au Gouverneur Général Pétillon, et la création d'institutions urbaines et rurales élues sur des bases tribales. Ces élections, qui se prolongèrent jusqu'en 1959, renforcèrent donc les courants régionalistes opposés au nationalisme centralisateur dont Lumumba s'était fait l'avocat et même le prophète illuminé.

Le courant nationaliste reprit force et vigueur en 1958 à l'occasion de la participation congolaise à l'Exposition Universelle de Bruxelles, d'une tournée du général de Gaulle dans les territoires français d'Afrique et de la participation de leaders congolais à la Conférence panafricaine d'Accra. Du côté belge, on arriva, à peu près simultanément, à la conclusion que l'indépendance devait être accordée à la Colonie.

La première de ces circonstances amena plusieurs centaines de Congolais au contact des réalités politiques et sociales belges. Non, les Belges n'étaient pas aussi unis et exemplaires qu'ils voulaient le paraître au Congo, mais sous un autre aspect, ceux de Belgique pouvaient se montrer moins distants que leurs compatriotes d'outre-mer. Telles furent les observations que les participants rapportèrent de leur long séjour dans la métropole. Ils avaient aussi pu multiplier les contacts entre les plus engagés politiquement d'entre eux, ainsi qu'avec les partis et les syndicats belges qui essayaient de s'implanter au Congo. Les parentés et les amitiés idéologiques se nouèrent ainsi à Bruxelles bien davantage, probablement, qu'au Congo.

La tournée du Général de Gaulle, et surtout sa déclaration du 24 août à Brazzaville «L'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt» eut un immense retentissement, surtout à Kinshasa. Dans l'esprit des Congolais, les deux rives du Stanley Pool avaient été colonisées en même temps. Il fallait qu'il en soit de même pour leur libération.

Ils ignoraient qu'un groupe de travail réunissant à Bruxelles des représentants des trois partis traditionnels belges autour de Pétillon travaillait déjà dans ce sens depuis le mois précédent. Il conclura ses travaux quelques mois plus tard, le 24 décembre 1958, peu de jours avant l'émeute du 4 janvier 1959. L'annonce officielle dans cette intention fut prévue pour le 13 janvier 1959 sous la forme d'une sobre déclaration gouvernementale, mais sous la pression des événements on l'accompagnera d'un discours du Roi Baudouin, rédigé dans des termes beaucoup plus solennels et chaleureux.

La participation de leaders congolais, dont Lumumba, à la "Conférence du Rassemblement des Peuples africains" organisée par le Ghana de Nkrumah entre le 5 et le 13 décembre n'eut donc pas l'importance qu'on lui attribue généralement dans le processus d'accession à l'indépendance. Elle permit surtout aux représentants du Congo Belge de faire la connaissance des autres protagonistes de l'émancipation en Afrique. Elle donna l'illusion à Lumumba qu'il pourrait compter sur l'aide des "pays frères", lesquels s'abstinrent cependant de lui porter secours lorsqu'il fut arrêté et conduit à la mort, un an et demi après, par ses collègues du gouvernement congolais.

A la lumière de ce que l'on sait maintenant, l'émeute du 4 janvier 1959, qui attestera le caractère, devenu populaire, de la revendication d'indépendance n'eut donc pas pour conséquence l'accession du Congo à l'indépendance nationale. La décision avait déjà été prise le 24 décembre 1958. Mais pour les coloniaux, l'émeute fut la révélation brutale de la fin de leur époque.

Pour clore ce chapitre, voici le texte du discours que Lumumba prononça à la fin des travaux de la Table Ronde politique belgo-congolaise qui fixa la date de l'Indépendance au 30 juin 1960: on constatera qu'il démentait d'avance les propos insultants et mensongers qu'il tiendra lors de la proclamation de celle-ci.

""

Nous sommes particulièrement satisfaits des résultats des négociations que nous venons d'avoir avec les représentants du gouvernement et du Parlement belges.

Nous avons réclamé l'indépendance immédiate et inconditionnelle de notre pays. Nous venons de l'obtenir.

Nous avons demandé que cette indépendance soit totale et réelle. Le gouvernement belge, accédant à notre désir, nous a assurés de ce que la Belgique ne se réservera aucune compétence à partir du 30 juin 1960. A cette date, le Congo accédera à la souveraineté internationale.

Ces résultats magnifiques, obtenus par des négociations pacifiques et amicales, nous réjouissent profondément.

Le fait pour la Belgique d'avoir libéré le Congo du régime colonial que nous ne supportons plus, lui vaut l'amitié et l'estime du peuple congolais.



Cette amitié, nous voulons qu'elle soit durable et dégagée de toute forme d'hypocrisie. Nous prouverons ainsi au monde entier que la notion de l'amitié entre les peuples a une signification réelle.

Aujourd'hui, nous allons oublier toutes les fautes du passé, toutes les causes de nos dissensions, pour ne voir que cet avenir merveilleux qui sourit devant nous.

Aux fonctionnaires belges travaillant actuellement au Congo, nous leur demandons de servir demain notre gouvernement avec la même loyauté qu'ils ont servi le gouvernement belge.

Ils seront tous fiers d'avoir contribué, dans un esprit d'humanisme, à une oeuvre de reconstruction nationale.

Jeune Etat, nous aurons besoin des conseils et du concours technique de la Belgique. Nous espérons fermement que ce concours ne nous sera pas refusé.

Nous adressons un appel fraternel à la jeunesse belge, à la jeunesse démocratique, de venir servir l'Etat congolais. Vous trouverez chez nous un peuple frère qui a besoin d'autres frères.

Vive le Congo indépendant. Vive la Belgique. Vive l'amitié entre nos deux peuples !

"

Et voici l'héritage qui fut légué le 30 juin 1960 par la Belgique à la République du Congo.

Il nous est impossible, il est vrai, d'aligner tous les chiffres de nos investissements matériels, financiers, humains et moraux. Nous ne les avons jamais mesurés. Citons cependant 20.000 établissements scolaires de tous niveaux, 3 universités (2 en activité, 1 en formation), près de 300 hôpitaux et de 2.000 autres formations médicales, 165.000 km de voies de communication terrestres et 3 aéroports internationaux, ainsi que trois grandes centrales hydroélectriques satisfaisant aux besoins des grands centres urbains et de l'industrie lourde.

Il avait fallu à la Belgique des siècles pour se constituer à elle-même une infrastructure comparable, qui fut tissée là-bas, par les coloniaux, endéans la durée d'une vie d'homme.

De l'infrastructure éducative de base créée par les Belges sortirent dans les années qui suivirent l'indépendance beaucoup plus d'universitaires que dans les pays qui avaient opté pour des systèmes plus élitistes. Les artistes, les musiciens et les écrivains congolais, issus du terreau éducatif légué par les Belges surent allier la modernité au substrat bantou avec une originalité qui tranche avec les apports des autres nations noires.

Les famines et les disettes périodiques, ainsi que les grandes épidémies et endémies - lèpre, malaria, trypanosomiase, variole, poliomyélite, tuberculose - avaient été éradiquées ou étaient contenues. L'espérance de vie était incomparablement plus longue que celle d'aujourd'hui, limitée dans l'Afrique noire décolonisée à une quarantaine d'années, et dans certaines régions à moins d'une trentaine. La survie des collectivités dépend maintenant, non plus de l'hygiène et de la médecine publiques, quasi disparues, mais de la natalité, devenue ainsi explosive pour compenser une mortalité infantine devenue effrayante. Jadis, la démographie se maintenait d'elle-même en rapport raisonnable avec les ressources comme dans toute collectivité en équilibre avec son milieu.

Auto-subsistante, la Colonie ne devait mendier aucune aide, même pas de la métropole belge, ses ressources propres suffisant à financer sa gestion et son développement. Les Congolais y bénéficiaient de revenus vingt fois plus élevés qu'aujourd'hui, d'une monnaie stable, et d'échanges extérieurs équilibrés, les exportations suffisant à payer les importations.

Une administration et une justice gratuites étaient accessibles sans frais à tous les Congolais. Ils ne devaient payer ni les juges ni les fonctionnaires. Les collectivités locales s'administraient elles-mêmes par les soins d'élus et des pouvoirs coutumiers émanant des administrés.

Les Congolais étaient, en effet, loin d'être les victimes d'un régime répressif: la plupart des infractions, lorsqu'elles étaient commises par des Congolais, relevaient, non pas du droit européen imposé par les Belges, mais des anciennes coutumes maintenues en vigueur après avoir été dépouillées de leurs aspects inhumains. Des travaux d'intérêt général et éducatif imposés aux détenus, l'assignation à résidence dans le village d'origine ou dans un centre de relégation ouvert remplaçaient le plus souvent l'enfermement, bien avant que la Belgique ne mette en œuvre pour elle-même ces alternatives au régime carcéral.



Les Africains bénéficiaient aussi de possibilités de circulation, - réglementées, il est vrai, par le souci d'éviter l'extension, actuellement démentielle, des villes et de leurs immenses favellas - mais dont les performances peuvent être mesurées par quelques chiffres: autant de trains de voyageurs et de marchandises circulaient en un jour que maintenant en un mois, le trafic fluvial du transporteur officiel était vingt fois plus important qu'actuellement, et le réseau routier, devenu maintenant inexistant ou délabré, s'étendait sur près de 150.000 km, le ferroviaire sur plus de 5.000 et le navigable sur 16.000.

L'écart des revenus entre les deux communautés, important il est vrai, se résorbait rapidement. Le fossé s'est de nouveau considérablement creusé après l'indépendance, les fonctionnaires internationaux et les techniciens étrangers bénéficiant de rémunérations incomparablement plus élevées que les Belges, dont on exigeait cependant des niveaux de formation, de qualification et d'efficacité beaucoup plus élevés qu'en Europe. Un sur dix, par exemple, des candidats à l'admission à l'Université Coloniale parvenait à la fin des études d'administrateur territorial.

Chacune des communautés, la blanche et la noire, appliquait aux siens ses propres règles civiles, et les sentences des juges congolais comme celles des belges, étaient suivies des mêmes effets par les soins de l'administration coloniale. Le "paternalisme" des "oncles" belges régnait partout, rendant inconcevables les guerres civiles et les massacres auxquels nous assistons, maintenant impuissants, depuis plus de quarante ans.

Mais l'ordre colonial maintint trop longtemps en place des institutions coutumières obsolètes, telles que l'usage de châtiments corporels et le recours au travail forcé, même si leur application n'était plus devenue que marginale. Il n'eut que quelques décennies pour combler le fossé que des millénaires d'évolutions séparées avaient creusé entre ses composantes et pour intégrer les évolués dans une société plus égalitaire. Acculé ainsi à un inévitable paternalisme générateur de discriminations, il produisit lui-même les conditions de sa destruction en suscitant les revendications d'indépendance, légitimes mais trop précipitées, d'un peuple qui avait été unifié, équipé et instruit par lui.